Arrêté n°: 2025_Ville_0600



DIRECTION PROXIMITE ET PREVENTION SERVICE MISSIONS ACCUEILS DE LOISIRS ET CENTRES SOCIAUX

Affaire suivie par Nadia PERRIN Tél. 02 51 47 49 69

Arrêté

relatif à la tarification des locations de salles des Maisons de quartier

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2000 fixant le principe de la tarification pour la location de salles des maisons de quartier de St. André d'Ornay, des Forges, de Jean Yole, des Pyramides, du Bourgsous-la-Roche, de la Vallée Verte, de la Liberté, du Val d'Ornay et du Centre Ville-Pont Morineau ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2024 fixant le principe de la tarification pour chaque intervention de la société de surveillance sur site, et due à une mauvaise manipulation ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon.

ARTICLE 1

L'arrêté N° 24-1270 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

A compter du 1er mai 2025, les tarifs de location des salles des maisons de quartier seront les suivants :

ARTICLE 2: BAREME DE PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LES PARTICULIERS

	H.T Yonnais	TVA	TTC Yonnais	H.T non yonnais	TVA	TTC non yonnais
Petite salle (< ou = ou égale à 75 m²)	31,67 €	6,33 €	38,00€	62,50 €	12,50€	75,00 €
Moyenne salle (de 76 m² à 125 m²)	<mark>7</mark> 5,83 €	15,17 €	91,00€	151,67 €	30,33 €	182,00 €
Grande salle (de 126 m² à 200	93,33€	18,67 €	112,00€	191,67€	38,33 €	230,00€

Etant précisé que ces tarifs s'entendent pour une journée.

La demi-journée équivalente à une séquence d'utilisation inférieure ou égale à 6 heures sera facturée à 50 % du prix de la journée. Toute location consentie à partir de 20 h est réputée au prix de la journée.

ARTICLE 3

Tarif facturé en cas d'intervention de la société de surveillance, due à une mauvaise manipulation : 66 €

ARTICLE 4

La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 01/04/2025

Luc BOUARD Maire de La Roche-sur-Yon Président de La Roche-sur-Yon Agglomération